La lettre d'info de NACICCA n°8 - avril 2013

NACICCA

nature et citoyenneté crau camargue alpilles

Protéger la nature, bien sûr ! Mais au fait... Pourquoi ?

Si vous connaissez déjà NACICCA, vous savez sans doute que la raison d'être de notre association est de défendre le patrimoine naturel et la qualité de vie liés à l'environnement des habitants et usagers de Camargue, de Crau et des Alpilles.

Cependant, tout un chacun est en droit de s'interroger sur la légitimité de notre combat. Qui ne s'est jamais demandé, ou n'a jamais entendu quelqu'un demander ce que pouvait bien représenter la « cause » de la nature au regard des enjeux économiques colossaux mis en balance ? Les petites plantes et les petits oiseaux, c'est bien mignon, mais ne faudrait-il pas savoir être sérieux de temps en temps et se tourner vers les choses vraiment importantes (à traduire par génératrices d'emplois et de croissance) ? Soyons enfin raisonnables, mauvais élèves que nous sommes, cessons de nous obstiner à jouer les trouble-fête de la grande artificialisation du monde !

Fin de la plaisanterie.

Il suffit de prendre trois pas de recul pour mesurer toute l'absurdité et la précarité de cette mascarade (en dépit de l'épithète « durable » que tout le monde s'escrime à accoler derrière tout et n'importe quoi !). Pas d'inquiétude, nous sommes loin d'avoir retourné notre veste ! Et si vous n'êtes pas convaincus, permettez-nous de rappeler quelques vérités fondamentales et essentielles, bien trop souvent négligées. Celles-là mêmes qui nous animent et nous poussent à agir. L'essence de notre combat.

En premier lieu, comment oublier le fait que la Terre est notre seul écosystème, au même titre que n'importe quel être vivant ? Notre survie dépend entièrement du maintien de son bon fonctionnement. Nous aurons beau invoquer le fameux clivage homme / nature (basé sur notre intelligence soi-disant supérieure, celle-là même qui a rendu possible nos prouesses en matière de destruction de la nature), cela ne change strictement rien à notre condition animale. Et quand on entend qu'entre l'homme et la nature, il faut choisir, c'est d'une absurdité à se taper la tête contre les murs ! **Protéger la nature, c'est aussi protéger l'homme**. Et il n'est pas envisageable de protéger l'homme sur le long terme sans protéger la nature.

Malgré cela, nos espaces naturels sont constamment sacrifiés, la plupart du temps au profit d'intérêts privés et leurs vagues promesses de retombées économiques positives (à court terme) sur le territoire. La faute à notre ignorance, à notre refus d'embrasser le problème dans sa globalité et à notre incapacité à nous projeter dans le long terme. Car l'intérêt de la biodiversité pour l'humanité (sans même parler du simple droit à l'existence des êtres vivants, qu'il nous est si difficile à reconnaître) est bien réel, même si trop souvent méconnu.

Ainsi, on a facilement tendance à perdre de vue que tout ce que nous élevons ou cultivons aujourd'hui provient à l'origine de souches sauvages issues du milieu naturel. De même pour les matériaux et molécules qui satisfont nos usages industriels ou pharmaceutiques : synthétisés ou non, ils sont à la base extraits de la nature. Encore aujourd'hui (et pour encore longtemps, pour peu qu'on cesse de la détruire), cette dernière constitue un formidable réservoir potentiel de substances exploitables ! En outre, les écosystèmes rendent de nombreux services à l'homme, comme le montre l'exemple bien connu du stockage de carbone et de la production de dioxygène par les végétaux, pour n'en prendre qu'un. Par ailleurs, les espaces naturels et semi-naturels sont souvent considérés comme des lieux de loisirs et de détente, inestimables pour nos contemporains lorsqu'il s'agit de se couper du stress étouffant du quotidien pour se « ré-oxygéner ». Sans oublier la valeur patrimoniale de la nature : la diversité des paysages et des espèces présents sur notre territoire constitue une richesse inestimable héritée de nos ancêtres et qu'il convient à notre tour de léguer à nos descendants.

Bien plus qu'un simple débat d'opinion, la question de la protection de la nature relève finalement d'une véritable crise de notre perception et de nos rapports à la nature. Et si, au beau milieu de toute cette confusion, nous osions enfin prendre le recul nécessaire pour nous poser les bonnes questions ? Quelle vie voulons-nous ?

Grand Port Maritime de Marseille : la Concertation Continue…sans Nacicca

En initiant au printemps 2011 un processus de concertation continue sur le développement durable de la Zone Industrialo-Portuaire, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) avait pour généreuse ambition de produire un diagnostic puis un projet de territoire partagé par l'ensemble des acteurs.

Dix-huit mois et neuf réunions plus tard, la montagne a accouché d'une pachyure.

Le groupe de travail « Biodiversité », dans lequel NACICCA s'est le plus investie, a été très peu productif, pour ne pas dire contre-productif. Se perdant à chaque rencontre dans d'interminables palabres sur le sens, la valeur et le poids des mots et des concepts, le groupe est finalement parvenu d'un désaccord commun au constat que le développement durable sur la ZIP…faisait débat ! Incroyable non ? Parmi les risibles « avancées », signalons la remise en question de la possibilité même d'un compromis entre développement économique et protection de la biodiversité, alors que ce compromis constitue le préalable de tout projet de développement durable. Autant dire que nous sommes revenus à la case départ !

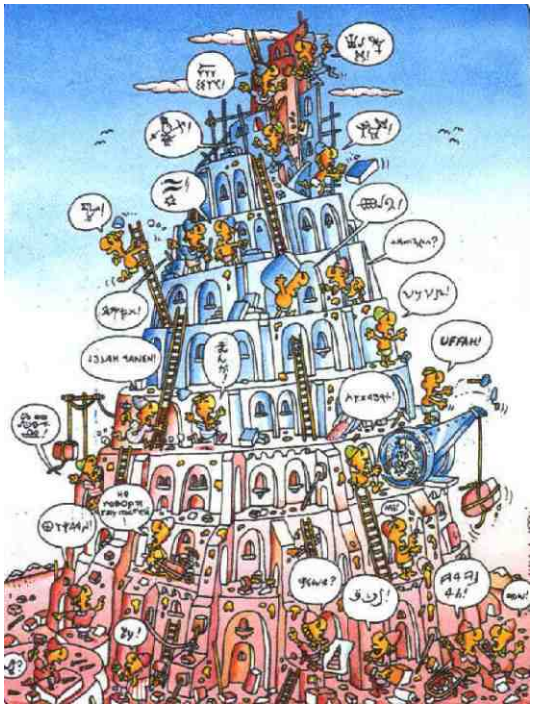

En ce qui concerne les points faibles diagnostiqués, les associations étaient parvenues à faire valider une « prise en compte encore difficile de la nature et de la biodiversité sur la zone industrialo-portuaire ». Mais avant de passer chez l'imprimeur, le GPMM a modifié unilatéralement cette formulation, qui est devenue un « manque de consensus sur la prise en compte de la nature et de la biodiversité sur la ZIP » : le diable est dans les détails…

Le point d'orgue de cette concertation a consisté en une vaste opération de communication – euh, pardon ! De… restitution des travaux le 26 octobre dernier à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Une communication du bout des lèvres pour le Grand Port, dont les présidents de directoire et de conseil de développement avaient choisi de s'exprimer par une allocution pré-enregistrée et diffusée sur grand écran, alors qu'ils étaient tous deux dans la salle ! Dans cette même dynamique de dialogue, le Grand Port n'a pas jugé opportun de participer au débat ni de répondre aux interrogations de l'assistance médusée !

La distribution inopinée d'un communiqué de presse émanant du collectif d'associations environnementales (à lire ici : http://www.nacicca.org/spip.php?article121) a quelque peu désorganisé la mécanique bien huilée de cette soirée et montré, si besoin était, aux

nombreux décideurs présents dans la salle (élus, Sous-Préfet et services de l'État, chefs d'entreprises...) non seulement l'incroyable amateurisme du Grand Port mais aussi la détermination des associations à faire valoir leur point de vue pour ne pas se laisser abuser par une concertation cadenassée.

Et maintenant, que va-t-il se passer ? C'est désormais le conseil de développement qui devrait juger des éléments d'intérêt issus des travaux des groupes de travail et les porter à la connaissance du directoire et du conseil de surveillance du GPMM. Autant dire que le GPMM décidera pratiquement seul des questions qu'il souhaite ou pas aborder ! Car si le GPMM se plaît à présenter son conseil de développement comme un « think tank » indépendant (excusez du peu), la réalité est tout autre évidemment : les membres de ce conseil sont nommés par le préfet ; une large majorité d'entre eux est acquise à la cause du développement portuaire sans concession. D'ailleurs, son actuel président, M. Marc Reverchon, n'a t-il pas déclaré, lors de sa nomination « *Il ne s'agit en aucun cas d'un quelconque contre-pouvoir, mais bien du troisième élément d'une gouvernance* »...

Face aux atermoiements, aux hésitations et au manque de sincérité du GPMM, NACICCA a pris la décision de ne plus participer au processus de concertation continue et de poursuivre le combat « de l'extérieur », pour une véritable prise en compte de la biodiversité dans le périmètre portuaire !

À bon entendeur.

Démoustication en Camargue : la piqûre de rappel !

Rappelons le contexte : jusqu'en 2006, le delta de la Camargue n'était pas démoustiqué, et ce principalement pour deux motifs :

• Des raisons dites « scientifiques» : les opérateurs de l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID), sans preuve à l'appui, nous faisaient la démonstration qu'il fallait garder un territoire «non traité », servant de réservoir d'insectes non exposés au produit et éviter ainsi les mutations génétiques pouvant conduire à l'apparition de moustiques résistants aux pesticides utilisés... admettons.

• Des raisons de « conservation du patrimoine naturel » : la Camargue est incluse dans le périmètre d'un Parc naturel régional, dont la mission est de concilier préservation de l'environnement et activités humaines. Ce n'est pas un territoire sur lequel on peut faire voler des avions ou rouler des quads et des 4X4 partout, tout en aspergeant du produit « mousticide » dans les milieux naturels, même lorsque ce produit est le Bti (Bacillus thuringiensis israelensis), considéré comme peu nocif du fait de sa nature « biologique » et assez sélective.

Avion en charge de la démoustication perturbant un vol de canards.

En 2006, nouvelle donne : après un épisode de pullulation exceptionnelle, les élus brandissent la menace du chikungunya. L'EID, dont la versatilité scientifique n'a d'égale que la bonne foi, est mandatée pour démoustiquer « expérimentalement » la Camargue. Et n'y trouve rien à redire ! Toute la Camargue ? Non, uniquement quelques 8000 hectares autour des agglomérations de Port-Saint-Louis du Rhône et de Salin de Giraud. Surtout, la démoustication est opérée près des plages et sur les sites du Conservatoire du littoral, dont la vocation est de protéger l'environnement. On marche sur la tête ! On s'occupe du confort des touristes qui campent illégalement sur le littoral, mais le reste de la Camargue n'a qu'à mettre de la citronnelle ! Et à un prix exorbitant : 1 million d'euros par an pris sur les deniers publics !

La Tour du Valat, chargée de mesurer l'impact des traitements sur la faune sauvage, tire la sonnette d'alarme en 2010 : les populations d'hirondelles sont en chute libre sur les sites traités, les chauves-souris s'épuisent à chasser des proies qui ont disparu, les araignées et les libellules sont de moins en moins nombreuses. Dans la foulée, un cortège de 10 scientifiques parmi les plus réputés publie une lettre intitulée « *Des moustiques et des hommes* » dans un grand quotidien national (voir la précédente lettre d'info de NACICCA). Outre la perte de la biodiversité, ils expliquent comment la démoustication, telle qu'elle est menée, favorise la progression du moustique tigre, vecteur du chikungunya et du virus de de la dengue. NACICCA lance une pétition dans la foulée, qui reprend les doléances des experts : l'abandon des traitements au Bti en espaces naturels et une démoustication adaptée au contexte camarguais, avec une

protection des zones d'habitation pour tous. Nous avons recueilli plus de 3500 signatures !

Forts de ces arguments, nous avons alors attaqué au Tribunal administratif l'arrêté préfectoral autorisant la démoustication pour l'année 2011. La Préfecture ayant été très rapide pour fournir les études d'incidence Natura 2000, l'affaire a connu son épilogue en... 2013. Le juge a estimé que les impacts étaient limités, et ne justifiaient donc pas l'arrêt des traitements !

Nous avons également rencontré le maire d'Arles, Président du PNR de Camargue, pour lui faire part de nos inquiétudes. Il a nié toute incidence de la démoustication sur la faune sauvage, tout autant que le coût des traitements, mais nous a assuré se soumettre aux recommandations des scientifiques... sans doute devrait-il commencer par lire leurs conclusions ! Monsieur le Maire continue d'acheter la paix sociale avec l'argent du contribuable... Plus facile de démoustiquer les saliniers à coup d'avions et de quads, pour calmer les esprits, que de mettre en place des projets novateurs pour les hameaux de Camargue.

En 2013, NACICCA continue de se battre sur ce dossier.

Le Conseil scientifique du Patrimoine naturel et de la biodiversité français vient de se prononcer sur l'emploi du Bti en Camargue. Ses conclusions sont explicites: « *Suite aux études scientifiques montrant un effet négatif sur la biodiversité et en raison des risques qui en résultent du fait de la réduction de son effet protecteur contre l'installation et la prolifération d'espèces exotiques de moustiques vectrices des maladies* émergentes, *le Conseil scientifique du Patrimoine naturel et de la biodiversité attire l'attention sur l'urgence de stopper l'utilisation expérimentale du Bacillus thuringiensis israelensis dans le Parc naturel régional de Camargue. Cet arrêt doit cependant être accompagné d'une aide aux communautés locales, après concertation* ».

Cette déclaration à l'appui, NACICCA a interpellé le secrétariat du programme *Man and Biosphère* de l'UNESCO pour lui demander de retirer au delta la reconnaissance internationale « Réserve de Biosphère », censée honorer les territoires qui œuvrent à la préservation de la biodiversité et à l'épanouissement des populations locales, si la démoustication perdure dans sa forme actuelle. Nous travaillons aujourd'hui pour attaquer au tribunal le nouvel arrêté autorisant la démoustication au Bti. D'autant que les conclusions de la Tour du Valat sur les deux dernières années (2011 et 2012) sont encore plus sombres : dérangement des colonies d'oiseaux par les avions (flamants roses), du gibier, touristes effrayés qui fuient les espaces naturels (les avions qui pulvérisent le Bti passent en rase-motte à trois mètres du sol), population d'espèces insectivores (oiseaux et chauves-souris) qui continuent de s'effondrer, entre autres effets indésirables.

Rappelons que notre combat ne porte que sur la démoustication telle qu'elle est pratiquée, et non sur son principe. Nous soutenons par ailleurs les propositions des scientifiques d'expérimenter les pièges à gaz, d'équiper tous les habitants de moustiquaires et de limiter les traitements aux seules zones urbaines en excluant les milieux naturels fragiles.

Alors que l'utilisation du Bti pouvait à l'origine paraître comme une méthode séduisante de démoustication, car présentée comme sans conséquences sérieuses, force est aujourd'hui d'admettre qu'il n'en est rien et que ses impacts négatifs sont importants, pour la nature mais aussi pour les camarguais. Il faut aujourd'hui tourner la page des armes de destruction massives aux effets collatéraux considérables et faire preuve d'imagination. Saisissons déjà les alternatives proposées et expérimentons. À nous, à **VOUS** d'innover !

Un écosystème unique, pas fait pour être Crauqué !

Quelle impression étrange de se trouver au centre de la « grande Crau ». Certains sont indifférents, d'autres éprouvent une sensation désagréable de vulnérabilité, abandonnés, perdus au milieu de presque rien. Pour d'autres au contraire, c'est la steppe désertique, la déconnexion, la liberté, la possibilité d'aller où bon leur semble, sans limite sur quelques milliers d'hectares. Le moindre changement de terrain, amas de galets, bâtiment ancien, ruine, puits, buisson, zone de lavande ou d'herbes rases, cratère d'obus... peut abriter une surprise.

La plaine de la Crau forme un grand triangle, délimité au nord par les Alpilles, au sud-ouest par la Camargue, et au sud-est par l'étang de Berre. Elle a été formée par la Durance qui pendant des millions d'années y a déposé des galets arrachés aux Alpes. À cette époque elle se jetait directement dans la mer au niveau du golfe de Fos. C'est un bouleversement géologique intervenu il y a 20 000 ans entre le Lubéron et les Alpilles qui a modifié le cours de la Durance. Elle a alors quitté son lit d'origine pour aller se déverser dans le Rhône au niveau d'Avignon, laissant derrière elle quelques 60 000 hectares de galets.

On ne connaît pas très bien l'évolution de la plaine qui a suivi. Était-elle couverte de forêt ? Est-elle devenue et restée un milieu steppique ? Ce qui est certain, c'est que depuis la fin du néolithique, il y a 6 000 ans environ, des hommes élevaient déjà des troupeaux d'ovins dans un milieu steppique. Puis l'élevage s'est développé à l'antiquité et pérennisé jusqu'à nos jours.

Une communauté végétale particulière s'est développée sous l'influence du pâturage, du climat et du sous-sol créant un milieu unique, appelé coussoul. Cette singularité est à

Photo 1 : Criquet rhodanien, espèce endémique de la plaine de la Crau. L'état de ses populations bien qu'alarmant, mais il y a pourtant toujours des projets de développement sur le plus important noyau de population connu actuellement.

l'origine d'un taux d'endémisme élevé (c'est-à-dire la présence d'espèces exclusivement dans un espace géographique très circonscrit) comme le fameux Criquet rhodanien (Photo 1), le Bupreste (petit coléoptère), ou encore un lichen vivant dans la terre que l'on ne trouve nulle part ailleurs. C'est aussi un lieu où l'on trouve une faune adaptée aux milieux steppiques, ces paysages herbeux dépourvus d'arbres et semi-désertiques et la localité la plus septentrionale pour un grand nombre d'espèces originaires de la péninsule ibérique et du Maghreb. Ainsi, on y observe la seule population française de Ganga gata (Photo 2) avec probablement moins de 100 couples. Cet oiseau dont le plumage permet un parfait camouflage est adapté aux milieux très arides. En période d'élevage des jeunes, les adultes sont capables de faire plusieurs dizaines de kilomètres pour trouver de l'eau. Les mâles ont des plumes sur le ventre qui ont la particularité de retenir l'eau, ce qui leur permet d'abreuver les jeunes encore non volant. C'est aussi le principal lieu de reproduction de l'Alouette calandre avec 130 à 160 couples et du Faucon crécerellette qui a bien failli disparaître au début des années 1980 puisqu'il ne restait que 2 couples. Aujourd'hui environ 200 couples nichent en Crau et plusieurs colonies sont apparues dans le Languedoc-Roussillon grâce aux efforts soutenus des naturalistes. Malheureusement d'autres espèces ont tôt disparu de la région. Ainsi, l'élégant oiseau qu'est le Sirli de Dupont, a été décrit pour la première fois au monde en Crau au XIXe avant de disparaître au début du siècle suivant. Cette espèce a fort heureusement été trouvée par la suite en Afrique du Nord et en Espagne. La Grande Outarde qui peut peser jusqu'à 18 kg était chassée à cheval. Elle a aussi disparu à la même époque.

Au-delà des seuls oiseaux, la Crau héberge aussi une importante diversité de reptiles et d'amphibiens avec notamment une population remarquable de Lézard ocellé (Photo 3), espèce emblématique de la région méditerranéenne. Mais l'homme a aussi transformé le milieu naturel de la Crau pour le cultiver. Les premiers aménagements conséquents ont débuté au milieu du XVIIIe siècle avec le creusement du canal de Craponne. Cet ouvrage a permis d'irriguer la

Photo 2 : L'un des 100 couples de Ganga cata de la Crau.

partie nord de la Crau avec l'eau de la Durance et d'y produire le fameux foin de Crau, seul aliment pour animaux bénéficiant d'une AOC. Aujourd'hui il est exporté aux quatre coins du monde, principalement pour les haras de chevaux de courses. Plus tard, au milieu du XXe siècle c'est pour la culture du melon que de nombreux coussouls ont été détruit. Cette culture a été abandonnée en raison de la concurrence et des maladies qui devenaient incontrôlables. Dans les années 1980, les arboriculteurs drômois, eux aussi contraints par l'état sanitaire de leur culture, ont trouvé en Crau un site idéal pour implanter de nouveaux vergers détruisant alors quelques milliers d'hectares de milieu naturel.

D'autres projets n'ont heureusement jamais vu le jour. Ainsi sous la présidence Pompidou, une darse du golfe de Fos devait remonter sur près de dix kilomètres sur la bordure occidentale de la plaine (Photo 4). Plus tôt, la Compagnie Agricole de la Crau en 1896 avait déjà eu pour projet, sans succès, d'une part, d'irriguer 20 000 hectares de coussouls et d'autre part, d'assécher les marais aux confins des costières et du delta du Rhône (dépression du Vigueirat.

Enfin, reconnaissons que par ailleurs, certaines modifications réalisées par l'homme ont aussi été bénéfiques et ont augmenté la richesse faunistique de la Crau, notamment par la création de friches et l'implantation de certaines cultures favorables à

Photo 3 : position de défense d'une femelle de Lézard ocellé.

l'Outarde canepetière. Cette espèce est une acquisition récente puisque les premières ont été découvertes à la fin des années 1950, alors que dans le même temps, elle disparaissait des plaines céréalières du centre de la France. Aujourd'hui la Crau héberge la plus importante population française avec 750 à 1 300 mâles chanteurs.

Actuellement des centaines d'hectares de friches pâturées intéressantes pour un grand nombre d'espèces de milieux ouverts, sont transformés au mieux pour produire du foin, au pire des hangars logistiques et divers aménagements lourds à vocation économique. Ainsi, l'accélération de la

Photo 4 : Au dernier plan les usines du golfe de Fos. Sous la présidence de Pompidou, l'État français avait pour projet de creuser une darse jusqu'à l'endroit de cette prise de vue !

destruction des habitats, entraîne une perte de biodiversité avec la disparition de la complémentarité entre milieux cultivés, friches et coussouls.

Le coussoul, ce milieu unique a enfin été reconnu par l'État français avec la création en 2001 de la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau sur une surface d'environ 7 500 hectares dont 5 800 de coussouls vierges. Il reste cependant 2 800 hectares de coussouls sans statut réel de protection. La complémentarité entre milieux naturels, friches pâturées et terres agricoles de la plaine, reconnue au niveau européen notamment comme site Natura 2000, ne fait cependant pas le poids face aux arguments d'une économie à très courte vue basée sur les énergies fossiles.

Photo 5 : Des milliers de tas de galets parsèment la Crau. Ceux-ci ont été construits par les habitants de la région contraint par les allemands pendant la Seconde Guerre Mondiale pour éviter l'atterrissage d'avions et de planeurs des alliés. Ces tas sont aujourd'hui des perchoirs, des refuges et des nichoirs pour de nombreuses espèces comme la Pie-grièche méridionale, le Lézard ocellé, la Chouette chevêche et la Huppe fasciée.

La compensation ne doit pas être un droit à détruire !

La compensation écologique est en ébullition. Rappelons que selon ses promoteurs, le principe de la compensation serait de contrebalancer par la restauration, la gestion ou la protection d'espaces naturels, les destructions occasionnées par la réalisation d'aménagements. Des bureaux d'étude expérimentent donc de nouvelles approches pour faire passer de grands projets inutiles et des banques d'un nouveau genre fleurissent pour faciliter la compensation des dégâts par la vente de « crédits » de biodiversité. Un des verrous à la marchandisation de la nature vient de sauter grâce à ce que les bureaux d'étude appellent « l'approche fonctionnelle ». Cette approche permet en effet de rendre commensurables (c'est-à-dire comparables sur une même unité de valeur) par exemple des fonctions hydrologiques de type « source d'eau » avec des fonctions écologiques de type « épuration de l'eau », mais aussi des habitats d'importance majeure pour des lézards ocellés avec ceux essentiels aux outardes. Ainsi les besoins compensatoires ne sont plus exprimés en surface d'un certain habitat ou en nombre d'individus d'une espèce, mais en unités de « besoin compensatoire » de façon à « neutraliser » la nature des entités détruites. Il suffit alors de trouver des unités de « réponse au besoin compensatoire », qui elles aussi ne sont pas attachées à un habitat ou une espèce précise et le tour est joué ! Un important travail de déconstruction de ces approches est nécessaire pour éviter que la compensation ne devienne un nouveau droit à détruire.

One million hangar baby

La lutte pour la préservation de notre environnement est un combat de boxe sans fin. Il suffit de tourner le dos ou de regarder ailleurs et votre adversaire tente de vous asséner un uppercut assassin. Mais c'est sans compter sur le fameux jeu de jambes de Nacicca. Quand on n'a pas le poids de ses opposants, il faut jouer sur sa vitesse de déplacement et sa dextérité.

De la vivacité, notre association en a fait preuve au cours de ce round 2012 en participant aux 4 enquêtes publiques menées par les " sparring-partners " locaux que sont Carnivor, Katoen Natie, Maisons du Monde et Castorama. Les palmarès cumulés de ces nouveaux sportifs sont impressionnants : de 80 000 à 150 000 m² d'entrepôts selon les boxeurs pour une surface totale de 180 hectares, soit l'équivalent de 70 000 terrains de boxe ! Des projets portés par des poids-lourds qui n'ont que faire des espèces à plumes. Au total, 1 million de m² de hangars à camions et le grand ring de la Crau défoncé un peu plus.

Et l'arbitre dans tout ça, me direz-vous ? Vous parlez de celui qui compte les points pendant que les combats font rage ? Celui-là même qui fixe les règles, signe les plans de protection et valide les autorisations de destruction en même temps ? On ne l'a pas vu, ou plutôt

était-il occupé à couper les citrons à moins qu'il ne le soit à récupérer les gains misés sur des paris juteux !

http://a.gertz.over-blog.com/

Dans tous les cas, pas question pour nous de jeter l'éponge ! Au cours du 1er round, nous avons obtenu un avis défavorable du commissaire-enquêteur. Le Mas de Gouin et ses hectares de verger pourraient être sauvés des griffes de Carnivor. Pour les rounds suivants, nous avons demandé un recours gracieux à l'encontre des permis de construire ou des arrêtés destructeurs. Temps morts nécessaires pour lacer nos gants en vue de la grande finale entre les cordes du tribunal administratif !

Des combats de ce type, nous en perdrons sans doute et les victoires remportées nous sembleront parfois dérisoires. Le jeu est inégal, on le sait tous. Il est même parfois truqué. Mais nous livrerons bataille en évitant de poser genou à terre, à l'esquive des KO et des pugilats. L'agilité plutôt que la force, le courage plutôt que la fatalité, le lézard plutôt que le hangar....

Plaine de Beaucaire : le projet de parc photovoltaïque au point mort

Pour rappel, en 2011 EDF-EN portait un projet de centrale photovoltaïque qui prévoyait l'aménagement d'une plaine agricole productive d'une superficie de 700 ha, entre Fourques, Beaucaire et Bellegarde, au détriment de plusieurs espèces d'oiseaux remarquables, tantôt en raison de leur relative rareté (Butor étoilé, Phragmite aquatique, Sterne hansel, Talève sultane), tantôt du fait d'effectifs très importants (Mouette mélanocéphale).

Afin de vérifier les résultats transcrits dans le dossier officiel déposé par le porteur de projet, NACICCA avait réalisé plusieurs campagnes de terrain, en collaboration avec les associations locales COGARD et ACNAT, et cosigné un courrier au Commissaire enquêteur mettant en avant toutes les incohérences du projet.

Face aux nombreuses contestations que le dossier a suscité, ce dernier a finalement émis un avis défavorable, demandant à revoir le projet dans son ensemble.

Bien que EDF-EN ait été contraint de retirer son projet, celui-ci n'a pas pour autant été jeté aux oubliettes ! La société avait promis de revenir avant fin 2012 avec un nouveau projet sur le même secteur.

Le premier trimestre 2013 s'est écoulé et toujours rien à signaler. C'est une (première ?) victoire, et nous nous réjouissons de cette absence. Restons toutefois vigilants !

Les outardes de la ZAC d'Aimargues : notre plainte est en cours d'instruction

En novembre 2011, NACICCA et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) déposaient une plainte avec constitution de partie civile auprès du Tribunal de Grande Instance de Nîmes, pour destruction sans autorisation d'un site de nidification de l'Outarde canepetière, l'un des oiseaux de plaine les plus menacés de France, à Aimargues. Le 28 mars dernier, nos associations ont été entendues par le juge d'instruction sur les circonstances de cette affaire... à suivre.

Laissons au nouveau-venu le soin de se présenter

Fraîchement embarqué en cette nouvelle année dans le navire NACICCA, j'ai l'honneur de me joindre à la cause ô combien nécessaire de la défense du patrimoine naturel et du cadre de vie des habitants, qui plus est sur un territoire d'une richesse inouïe.

Je m'appelle Robin, j'ai 22 ans, je suis originaire de Gironde, et je viens d'être recruté en Service Civique dans cette admirable association. Mon principal boulot consistera à m'occuper des relations avec les adhérents et de tout ce qui concerne la communication en général, afin de donner un nouvel élan à NACICCA (en gros, si vous ne remarquez aucune amélioration notable dans les prochains mois, c'est sur mes doigts qu'il faudra venir taper !).

Aussi, dès lors que vous avez une remarque, une question, ou une information à nous faire parvenir, n'hésitez pas à me contacter sur communication-nacicca@no-log.org : je me tiens à votre disposition pour la traiter au mieux et dans les plus brefs délais.

Naciccalement votre !

NACICCA à la radio

Depuis septembre 2011, NACICCA assure une chronique environnementale de quelques minutes, tous les dimanches à 11h30, sur les ondes de la radio associative arlésienne 3DFM (97.00 FM).

Souvent haute en couleurs, cette intervention donne des informations locales voire nationales en lien avec l'environnement, sur un ton délicieusement sarcastique...

Assemblée Générale 2012

L'assemblée générale 2012 de NACICCA aura lieu le samedi 04 mai à partir de 10h00, au mas de la Bélugue - Salin-de-Giraud.

Ce sera l'occasion de nous rencontrer au cours d'une journée placée sous le signe de la convivialité.

Celle-ci sera rythmée dans un premier temps par l'incontournable rapport moral et financier, suivi d'un apéritif avec des grillades. L'après-midi, nous vous proposons de vous faire visiter les marais du Pèbre (nous partirons à pied depuis le site) afin de poursuivre les échanges et terminer la journée en beauté !

Nous vous attendons nombreux !

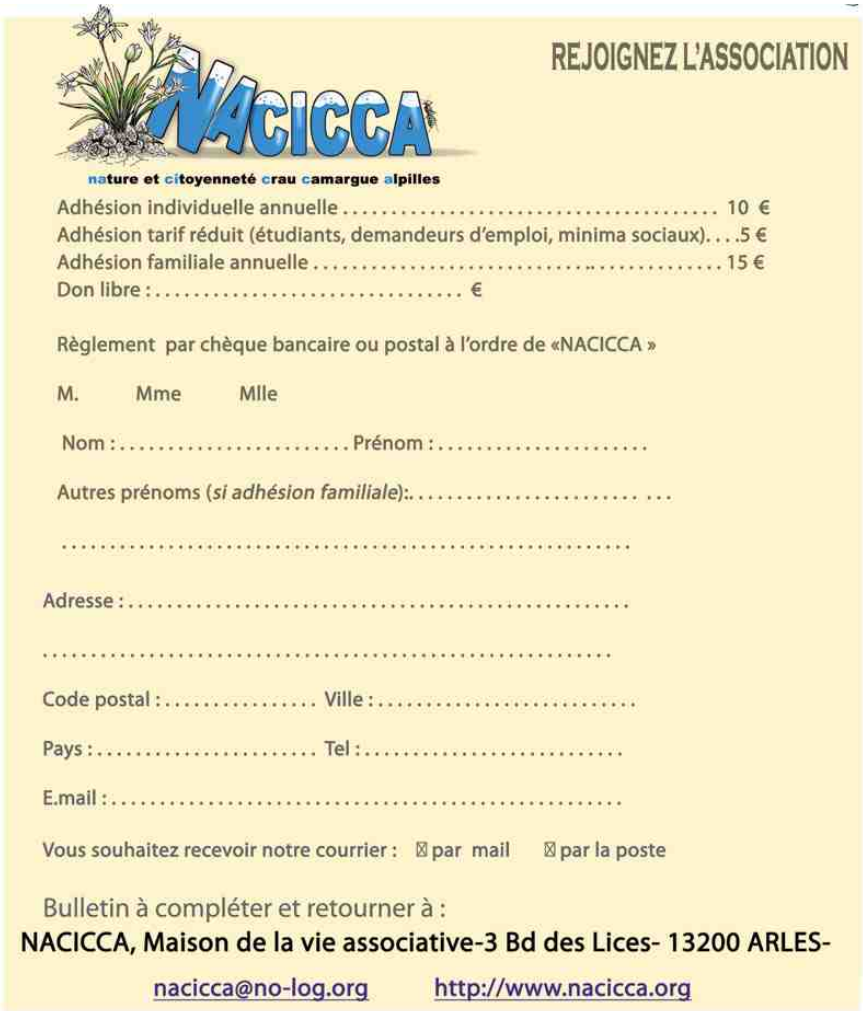

REJOIGNEZ L'ASSOCIATION

NACICCA

nature et citoyenneté crau camargue alpilles

Adhésion individuelle annuelle ..... 10 €
Adhésion tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, minima sociaux)....5 €
Adhésion familiale annuelle ..... 15 €
Don libre : ..... €

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de «NACICCA »

M. Mme Mlle

Nom : ..... Prénom : .....

Autres prénoms (*si adhésion familiale*):..... ...

.....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... Tel : .....

E.mail : .....

Vous souhaitez recevoir notre courrier : ☐ par mail ☐ par la poste

Bulletin à compléter et retourner à :
NACICCA, Maison de la vie associative-3 Bd des Lices- 13200 ARLES-

nacicca@no-log.org http://www.nacicca.org